

La Ville confirme sa volonté de réduire la densification

Un nouveau règlement de zone respectueux de l'urbanisme de Saint-Maur

	Règlement de zone actuel	Règlement de zone soumis à concertation
Superficie du terrain	66 331 m ²	66 331 m ²
SHON Surface Hors Œuvre Nette	91 090 m²	58 800 m²
COS Coefficient d'Occupation des Sols	1,4	0,9
Hauteur des constructions	R + 3 à R + 6	R + 1 à R + 3 + combles